



Intéressement 2023

***La CGT est non
signataire !***

Veillez noter :

Il n'y aura aucune incidence sur le versement de l'intéressement si vous ne signez pas cet avenant. Votre seule obligation est de participer aux négociations. Si la majorité ne signe pas, la direction pourra constater le désaccord et verser quand même l'intéressement. Les allégations de chantage à la signature sont fausses. Un syndicat qui signe cet avenant ne le fait pas pour garantir le versement de l'intéressement, mais plutôt pour prendre position en accord avec les mesures proposées.

La négociation de l'avenant 2023 à l'accord triennal d'intéressement 2021-2022-2023 a débuté le 29 mars. Malheureusement, les deux réunions qui ont suivi (14 et 26 avril) ont été une déception totale. Nous avons certes obtenu quelques avancées dans cet avenant, mais les points de blocage ont été bien trop nombreux.

La CGT Framatome s'oppose catégoriquement au développement de l'épargne salariale, car cela remet en cause le salaire et la protection sociale. Nous refusons catégoriquement que des mesures individuelles ou collectives telles que l'intéressement, l'épargne salariale ou l'actionnariat salarié se substituent au salaire. Ces mesures doivent être soumises à des cotisations sociales, c'est non négociable.

En raison de notre refus de signer l'accord cadre, nous maintenons notre position de ne pas signer l'avenant. Pour la CGT, ces négociations ne sont rien de plus qu'une mascarade. Les négociateurs ne sont absolument pas conscients de la réalité des choses et ne comprennent pas l'évolution que prennent ces négociations sur l'intéressement. Il y a plusieurs points cruciaux qui bloquent les discussions du côté de la CGT.

Les critères proposés sont totalement irréalistes et exigent un nombre d'heures de production beaucoup trop élevé pour déclencher les bonus. Cela est tout simplement inatteignable en 2023 compte tenu de nombreux retards qui ont déjà été constatés. De plus, les jalons fixés sont extrêmement optimistes et ne correspondent pas à la situation réelle.

En somme, la CGT Framatome refuse de signer cet avenant car il ne tient pas compte de nos préoccupations légitimes. Nous continuerons de nous battre pour des conditions de travail justes et équitables pour tous les salariés, sans compromettre leur salaire et leur protection sociale.